



AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

DOS-3800 Travaux d'installation de surfaces en pavage pour des stations Bixi dans diverses rues

Date limite de réception des soumissions : **Mardi 8 septembre 2026 à 10 h 30**

DOS-3801 Travaux de déconstruction de divers bâtiments

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 17 septembre 2026 à 10 h 30**

DOS-3804 Travaux de décarbonation du centre communautaire Groulx

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 17 septembre 2026 à 10 h 30**

DOS-3824 Service de location avec opérateur de trois (3) remorqueuses pour opérations de déneigement, années 2026-2028

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 17 septembre 2026 à 10 h 30**

Veillez noter que nos bureaux seront fermés le 7 septembre 2026.

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 17 août 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO L-13267

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté à sa séance du mardi 11 août 2026, le projet de Règlement numéro L-13267 modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles afin d'assujettir aux dispositions de ce règlement les bâtiments comprenant 10 logements ou plus;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'assujettir les bâtiments comprenant 10 logements ou plus au Règlement numéro L-12507 concernant la démolition;

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le mardi 25 août 2026 à compter de 19 h**;

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le **25 août 2026**, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 25 août 2026 avant 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **26 août au 9 septembre 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QUE le projet de règlement peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx> :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QU'une copie du projet de règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 17 août 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

AVIS PUBLIC

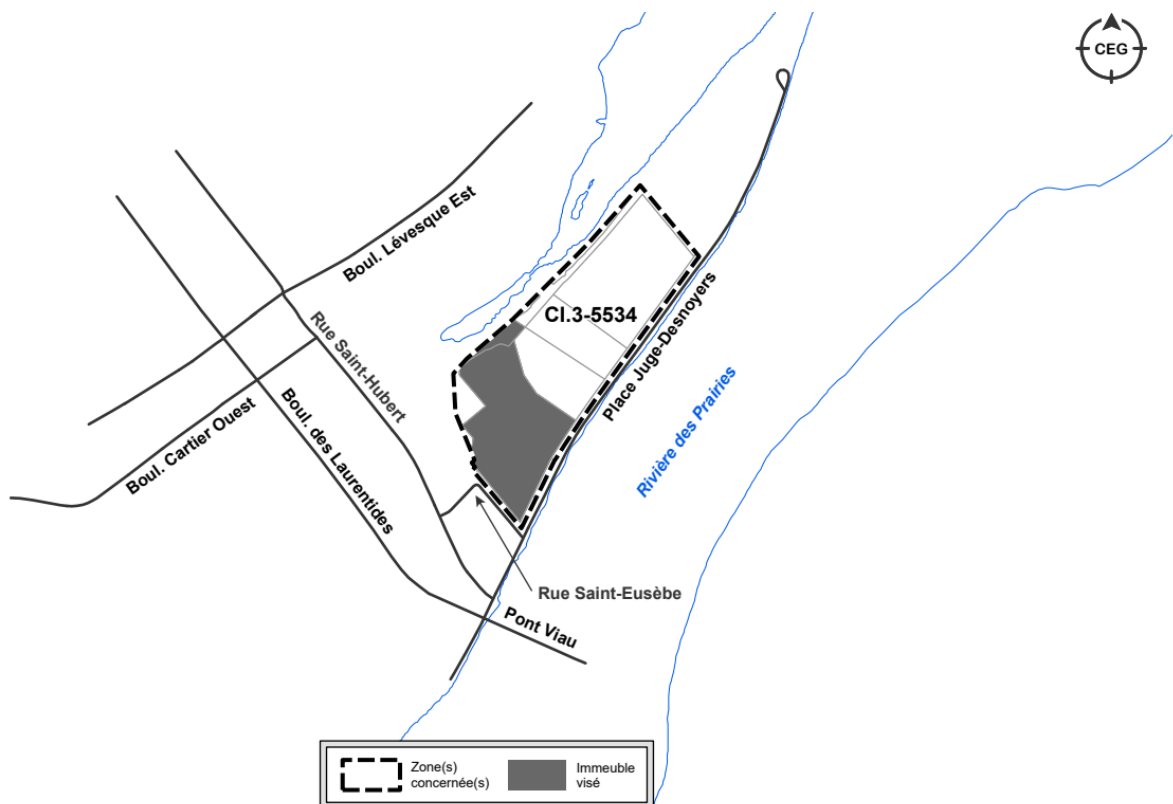
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260812-1866 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 12 août 2026, le projet de résolution CE-20260812-1866 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre la réutilisation, principalement par des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale, du bâtiment implanté sur le lot projeté 6 737 558 du cadastre du Québec, situé aux 100-120, place Juge-Desnoyers;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre :

- une proportion d'un terrain en surface carrossable maximale de 50 % au lieu de 20 %;
- une aire de stationnement intérieure pour vélos au niveau du sous-sol et qui n'est pas dans un garage;
- des unités de stationnement pour vélo associées à un support de types clôture, mâchoire, wave ou trombone;
- une largeur de bande paysagère de moins de 0,5 mètre entre une aire de stationnement et une ligne arrière de terrain;
- un empiètement d'une allée d'accès ou de stationnement sur un terrain adjacent sans que son utilisation soit garantie par une servitude;
- un nombre fixe de cases de stationnement requises de 70 cases au lieu de l'application du ratio établi en fonction de la superficie de plancher du bâtiment principal.

QUE le territoire concerné est délimité de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant ce territoire peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**, Ville de Laval et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le mardi 25 août 2026 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le **25 août 2026**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 25 août 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **26 août au 9 septembre 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 17 août 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-13001 décrétant la conception et l'exécution de travaux de construction d'un chalet et de jeux d'eau au parc Laval-Ouest et décrétant un emprunt de 7 210 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	5 mai 2026
Approbation des personnes habiles à voter:	2 juin 2026
Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	6 août 2026

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 17 août 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 2 septembre 2026 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance, il sera discuté de la demande de dérogation mineure suivante:

1. Mur de soutènement composé de sacs et de plaques végétalisés en cour arrière, alors que ce matériau est prohibé pour la construction d'un mur de soutènement, pour un bâtiment existant sur le lot 1 628 855 du cadastre du Québec, soit aux 5274-5276, boulevard Lévesque Est.

DONNÉ À LAVAL
Ce 17 août 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut